



Communauté de Communes  
**VALLÉE des BAUX-ALPILLES**

**ARRETE DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
N° 116/2022**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Yves FAVERJON, 9eme Vice-président de la CCVBA.**

**Le Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents;
- Vu la délibération n° 02/2022 en date du 11 février 2022 portant élection du Président;
- Vu la délibération n°04/2022 en date du 11 février 2022 portant élection des Vice-présidents;

**ARRETE**

**Article 1 :** Une délégation de fonction et de signature est donnée à Yves FAVERJON, 9eme Vice-président, chargé de l'économie et du tourisme, afin d'exercer les fonctions suivantes :

- Elaboration et pilotage de la stratégie économique incluant tourisme et commerce
- Politiques de soutien à l'entrepreneuriat, création et développement des entreprises, implantations, installations des entreprises au sein des ZA et des bâtiments économiques
- Economie sociale et solidaire
- Politique et projets de soutien aux filières économiques
- Attractivité : promotion et prospection, marketing et développement de la marque Alpilles en Provence, animation territoriale
- Relations avec les organisations professionnelles et les institutions économiques.

**Article 2 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 :** La Directrice Générale des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- au Représentant de l'État,
- à Monsieur le Trésorier de Chateaufort.

Fait à Saint-Rémy- de-Provence, le 15 février 2022.

Le Président,



Hervé CHERUBINI

Notifié le : 24/02/2022  
Signature du Vice-président

Transmis au trésorier le :